

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022****COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC****Morbihan****Date de convocation**  
28 juin 2022**Date de publication**  
05 juillet 2022**Nombre de  
conseillers  
en exercices 29**  
présents 26  
votants 29

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Présents :** Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM Pierre STEPHANT, Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM Jean-Marc CHABROL, Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, Catherine CORVEC MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC, Sabine LE BARON, Marie-Christine LE QUER, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

**Absents :**

Mesdames Sarra MONJAL, Sidonie BOUSSEMARD et Monsieur Eddy LE CLANCHE.

**Procurations :**

Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Alexandra HEMONIC

Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Monsieur Eddy LE CLANCHE donne pouvoir à Monsieur Stéphane SANCHEZ

**Secrétaires de séance :**

Emmanuelle JEHANNO

**2022-07-1.1.3 - Budget principal - décision modificative n°1**

**Rapporteur :** Stéphane SANCHEZ

Considérant l'acquisition, votée au conseil municipal du 12 mai 2022 (délibération n°2022-05-2.1), des trois bâtiments suivants :

- Maison du Poulpry pour 250 000 € ;
- Maison PICOT 8 Place de l'Eglise pour 250 000 € ;
- Maison PICOT 9 Place de l'Eglise pour 200 000 €

Considérant que des crédits avaient été prévus au budget principal de la commune 2022 en recettes d'investissement au c/1641 pour 522 627.08 €,

Considérant que les taux bancaires actuels sont encore assez bas mais qu'une hausse est à envisager,

Il est proposé de porter le montant emprunté à **700 000€** soit une augmentation de **177 372.92€**.

Une décision modificative est donc à prévoir pour l'équilibre du budget :

**Section d'investissement en recettes :**

Chapitre	Article	Désignation	BP 2022	DM n°1	Nouveau BP 2022
16	1641	Emprunt	522 627.08€	+ 177 372.92€	700 000.00€

**Section d'investissement en dépenses :**

Chapitre	Article	Désignation	BP 2022	DM n°1	Nouveau BP 2022
020	020	Dépenses imprévues	0	+ 177 372.92	177 372.92

La section d'investissement passerait ainsi, en recettes et en dépenses, de 6 513 479.07€ à 6 690 851.99€.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 juin 2022,


**Après en avoir délibéré et voté, à la majorité (25 voix pour et 4 contre), l'assemblée délibérante :**

- **VOTE la décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune telle que présentée, ci-dessus.**

**Fait en mairie le 04 juillet 2022**

**Au registre suivent les signatures.**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 056-215601691-20220704-202207113-DE



La Maire,  
Sophie LECHAT

